



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement, Police de l'eau et  
Risques  
unité Biodiversité, Chasse, Pêche

Affaire suivie par : Catherine VALETTE  
LEYRAT

Fonctions Chargé de l'animation de la  
politique de la nature

☎ 05.55.21.81.56

☎ 05.55.21.83.45

catherine.valette-leyrat@correze.gouv.fr

Tulle, le 21 octobre 2010


Site Natura 2000 Tourbières de  
Négarioux Malsagne  
Compte-rendu de la réunion du COPIL  
du 19 octobre 2010

Rédigé par Catherine Valette-Leyrat

Compte-rendu	observations
<p><b><u>Participants :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Wilfrid PELISSIER - Sous-Préfet d'Ussel</li><li>- M. Pierre COUTAUD - Maire de Peyrelevade</li><li>- M. Claude SEMBLAT - ONCFS</li><li>- M. Bernard VALADE - FDC</li><li>- Mme Virginie BLOT - CREN Limousin</li><li>- Mme Karine SAUVIAT - Chambre d'Agriculture</li><li>- Melle Fanny DALLA-BETTA - PNR Millevaches</li><li>- Mme Françoise DUTHEIL - PNR Millevaches</li><li>- Mme Ghislaine NIGEN - DDT</li><li>- Mme Catherine VALETTE LEYRAT - DDT</li></ul> <p><b><u>Excusés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. le Président du Conseil Général - Service direction du développement durable</li><li>- M. Michel BOTINEAU - Conseil scientifique régional du patrimoine naturel</li><li>- M. Didier BRANCA - CRPF</li><li>- M. Laurent CHABROL - CBNMC</li><li>- M. Laurent DUMEE - ONEMA</li></ul> <p>La séance est présidée par M. le Sous-Préfet d'Ussel.</p> <p><b><u>Ordre du jour :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Actualités Natura 2000</li><li>- Bilan de l'animation</li><li>- Perspectives</li><li>- Validation de la charte Natura 2000</li><li>- Questions diverses</li><li>- Visite du sentier d'interprétation</li></ul>	

Compte-rendu	observations
<p><b><u>ACTUALITES NATURA 2000</u></b></p> <p>Mme NIGEN présente les actualités Natura 2000 en Limousin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- phase de révision des DOCOB et Charte</li> <li>- la charte : outil contractuel de bonne conduite</li> <li>- 4 chartes validées par arrêté préfectoral en Corrèze (sites concernés : Vallée de la Montane vers Gimel - Forêt de la Cubesse - Gorges de la Vézère - Tourbières de Bonnefond et Péret-Bel-Air</li> <li>- un arrêté préfectoral modifiant les membres du COPIL en intégrant les OPA (FDSEA, JA, MODEF, Confédération paysanne) a été pris le 21/07/2010</li> <li>- le 17/09/2010 : réunion du groupe de travail sur la Charte</li> <li>- le 27 mai 2009 : date de la dernière réunion du COPIL</li> </ul> <p><b><u>BILAN DE L'ANIMATION</u></b></p> <p>Fanny DALLA-BETTA présente à son tour le bilan de l'animation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 contrats Natura 2000 en cours</li> <li>- 3 MAET (mesures agro-environnementales territorialisées) en cours de validation</li> <li>- 1 CAD (contrat agriculture durable) qui se termine en décembre 2010.</li> </ul> <p>Les mesures MAET portent essentiellement sur l'entretien et l'ouverture sur des milieux humides, tourbières et prairies sur une surface d'environ 80 ha (le site Natura 2000 a une surface de près de 200 ha). Le montant est estimé à 60 000 € hors PHAE. Le CAD sera transformé en MAET.</p> <p>Les contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers portent sur 2 gros îlots. Le maître d'ouvrage est le CREN.</p> <p>Mme DALLA-BETTA présente ensuite la valorisation pédagogique du site. C'est un projet lancé depuis 7 années, il est porté par la Communauté de communes du plateau de Gentioux. L'appui technique est réalisé par le PNR.</p> <p>Durant le 1er semestre 2010, des aménagements extérieurs ont été réalisés. Une rencontre avec les écoliers de Peyrelevade pour contribution artistique au projet a eu lieu en avril 2010.</p> <p>Des documents de communication et une conception de sculptures sont en cours de réalisation.</p> <p>Les aménagements extérieurs concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la remise en état d'un muret en pierres sèches</li> <li>- la pose de clôture</li> <li>- le bucheronnage/débroussaillage</li> <li>- un caillebotis d'environ 600 mètres</li> </ul> <p>Les prochaines actions à venir concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les documents de communication (livret du visiteur, fiche-rando et dépliant promotionnel)</li> <li>- la création d'un parking à Malsagne</li> </ul>	

Compte-rendu	observations
<p>- la mise en place des oeuvres sculptées  - la fauche de fougères dans le chemin de pierres  - l'inauguration du sentier proposé au printemps 2011.</p> <p>Il est noté une demande de conseils de gestion d'un propriétaire au sujet d'une ancienne usine de tourbe. Il est nécessaire d'engager une réflexion sur la réponse à lui transmettre. Ce propriétaire est sur l'idée de tout démolir avec une mise en pâturage autour. La tour doit-elle être consolidée ou pas ?</p> <p><b><u>PERSPECTIVES</u></b></p> <p>Elles concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inauguration du sentier d'interprétation</li> <li>- le suivi des travaux de contrats Natura 2000 et de l'entretien par MAEt</li> <li>- le renouvellement de MAEt</li> <li>- l'animation de la charte Natura 2000</li> <li>- la restitution de la cartographie de la végétation</li> <li>- l'édition d'une feuille de liaison</li> </ul> <p>On peut noter également des actions transversales comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi des "plus" de la marque miel et de la marque petits fruits.</li> </ul> <p>(M. COUTAUD en profite pour informer qu'il y a un jeune agriculteur qui souhaite installer des ruches sur le site surtout pour la conservation des abeilles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la connaissance de la filière herbes médicinales et de la cueillette dans la gestion des espaces naturels à l'échelle du parc</li> <li>- l'évaluation des incidences Natura 2000</li> </ul> <p><b><u>EVALUATION DES INCIDENCES</u></b></p> <p>Mme NIGEN précise sur ce point qu'un travail en synergie avec les DDT Creuse et Haute-Vienne a été fait. Une 1ère liste va être arrêtée par M. le Préfet de la Corrèze. Une réunion est prévue le 21 octobre 2010 avec les différentes administrations.</p> <p>Un outil de communication sera mis en place pour les porteurs de projets afin de les guider pour juger de l'impact sur les sites Natura 2000 où à proximité de ces sites.</p> <p>Par la suite, une seconde liste devra être établie et portera sur des activités non encadrées par la réglementation.</p> <p>Mme SAUVIAT pense qu'une pédagogie en dehors des sites Natura 2000 est indispensable. La contrepartie financière dans les sites même est un facteur de réussite.</p> <p><b><u>VALIDATION DE LA CHARTE NATURA 2000</u></b></p> <p>Suite à la réunion du groupe de travail, Mme DALLA-BETTA expose les différentes recommandations et engagements concernant :</p>	

Compte-rendu	observations
<p>- les milieux humides et eaux courantes et stagnantes : un des engagements étant le maintien des zones humides. Il a été rajouté "proscrire tout travaux d'aménagement visant à les drainer et les assécher".</p> <p>- les forêts de feuillus avec comme engagement : garder les arbres sénescents et flots de vieillissement. L'attention est portée sur la responsabilité des propriétaires avec le risque de chutes d'arbres. Il est du devoir du propriétaire de souscrire une assurance responsabilité civile pénale (se renseigner auprès du syndicat de la propriété forestière)</p> <p>- les plantations de résineux avec comme engagement de ne pas dessoucher, ne pas sous-soler dans les pentes supérieures à 15 % et non 30 % comme proposé dans le groupe de travail</p> <p>- les formations herbacées sèches : suite au groupe de travail la construction a été retirée.</p> <p>Mme SAUVIAT demande si le cumul charte et mesures MAEt est possible.</p> <p>Il lui est répondu que ce sont des outils bien distincts et qu'il n'est pas opportun de superposer la charte et les contrats.</p> <p>Mme DALLA-BETTA demande à l'assemblée son accord pour la validation de la charte, tout en indiquant qu'il peut être pris en compte des remarques supplémentaires ultérieurement.</p> <p>La charte Natura 2000 est validée par l'assemblée.</p> <p><b><u>QUESTIONS DIVERSES</u></b></p> <p>Une remarque est faite à propos des évaluations des incidences pour les ramasseurs de champignons..</p> <p>Fin de la séance à 11h30.</p> <p>Le Sous-Préfet d'Ussel,</p>  <p>Wilfrid PELISSIER</p>	<p><i>Pratique non concernée et abordée par les textes.</i></p>